Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D160_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 9 novembre 2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Coopération intercommunale – Approbation de la Charte du Grand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon »

L'An deux mil vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN,

Représentés : Mme Corinne GONTARD représentée par M. Nicolas LECOMTE ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D160_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 9 novembre 2026
Délibération N°160/2026

Service référent : *Services Techniques*

Objet : Coopération intercommunale – Approbation de la Charte du Grand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon »

Rapporteur : Mme Alizée POUILLET, Conseillère déléguée au Développement durable et à l'Environnement.

Exposé :

Le Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon est engagé dans une démarche de renouvellement du label Grand Site de France.

Dans ce cadre, une Charte du Grand Site de France a été élaborée afin de définir les valeurs, principes et orientations partagés par les collectivités et partenaires du territoire, notamment en matière de préservation des paysages et des patrimoines, de qualité des aménagements, de gestion de la fréquentation et de développement local durable.

L'approbation de cette Charte permet à la commune de Quiberon de confirmer son adhésion au projet du Grand Site de France et sa volonté de contribuer, dans le respect de ses compétences, à la préservation et à la gestion durable du territoire.

Cette approbation n'entraîne aucun transfert de compétence ni engagement financier supplémentaire pour la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la Charte du Grand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon », annexée à la présente délibération ;
- de confirmer l'adhésion de la commune aux valeurs, principes d'action et orientations portés par la Charte.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 28 octobre 2026, la Commission municipale a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Grand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon » annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D160_2026-DE

Considérant la démarche de renouvellement du label Grand Site de France engagée par le Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Quiberon de confirmer son engagement en faveur de la préservation et de la gestion durable du territoire ;

Considérant que l'approbation de la Charte n'entraîne aucun transfert de compétence ni engagement financier supplémentaire ;

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE la Charte du Grand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon ».

CONFIRME l'adhésion de la commune de Quiberon aux valeurs, principes d'action et orientations portés par la Charte.

DIT que la présente délibération sera transmise au Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 10 novembre 2026

Le Maire



Patrick LE ROUX

R.A.A. : 2026
Classification actes : DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈME – 8.8 – ENVIRONNEMENT
Publié le 13 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D160_2026-DE